



n° 628
Février 2026

l'union syndicaliste

Organe de l'Union Départementale CGT du Maine & Loire

Imprimé par nos soins - CCPA 0228 S 06397

Directrice de la publication : Stéphanie TAKACS

Ce matériel, financé par les syndiqués CGT,
est imprimé par le service impression





L'édito de Stéphanie Takacs,

Secrétaire
Générale
de l'UD CGT 49.

Vous tenez, entre vos mains, le 1^{er} Anjou Syndicaliste de l'année, et le 1^{er} me concernant. Il se veut être dans une perspective du possible, porteur de notre vision utopiste - ou ambitieuse - à la CGT, imaginée à partir des besoins des salarié·es pour aller vers la société que nous voulons.

Cela a commencé, il y a 130 ans avec des militant·es engagé·es issu·es de tous horizons, uni·es autour des valeurs fondamentales du syndicat que sont la défense des revendications quotidiennes ; la lutte pour l'émancipation du salariat ; la dignité au travail ; la recherche d'unité et le combat perpétuel contre tout ce qui divise : le racisme, le sexisme, la LGBTQI-phobie... La CGT évolue avec le salariat et les générations, mais reste et doit rester fidèle aux ambitions et aux espoirs des générations qui l'ont construite.

L'un des plus beaux progrès acquis dans les luttes, il y a 80 ans, reste la Sécurité Sociale, qui nous accompagne de la naissance à la mort (santé, famille, retraite, chômage). A cette occasion, une journée d'étude sur « le 100 % Sécu » est proposée le 10 avril prochain par la Fédération Nationale du Personnel des Organismes Sociaux et l'UD CGT du Maine et Loire, à la bourse du travail d'Angers.

La Sécurité Sociale est continuellement attaquée et remise en cause par le capital et l'extrême droite. Financée par le salaire socialisé, elle est mise en difficulté, entre autres par les 80 milliards d'euros de cotisations (EC) sociales en 2024, qui continuent à augmenter rapidement. La plus grande part de ces EC est dite « générale » puisqu'elle porte sur l'ensemble des salarié·es sans distinction de genre, d'âge, de secteurs ou de branches.

C'est pourquoi nous devons continuer de lutter collectivement pour l'augmentation des salaires, plus que des primes non cotisées qui ne sont pas comptabilisées ni pour le chômage, ni pour la retraite. Les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) sont en cours dans la plupart des entreprises. Pour vous aider à aller rencontrer les collègues et connaître leurs besoins, l'UD a adressé dans les syndicats un questionnaire sur les salaires. Il est important de mettre en lumière les besoins des salarié·es pour vivre dignement de leur travail et accéder aux loisirs et à la culture face à des entreprises qui font des dividendes sans investir pour la recherche et la sauvegarde des emplois.

A la veille du 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes, l'une des revendications à porter est bien celle de l'égalité salariale car les femmes gagnent en moyenne 22% de moins que les hommes et l'écart se creuse à la retraite puisqu'elles perçoivent en moyenne une pension de retraite inférieure de 38 % par rapport à celle

d'un homme. Une directive européenne prévoit la transparence sur les rémunérations, un levier qui doit être utilisé pour gagner l'égalité femmes-hommes au travail.

Pour vivre dignement au travail comme dans la vie, nous avons besoin de la Sécurité Sociale mais aussi de services publics à la hauteur. Ces 2 leviers de progrès sociaux sont sans cesse remis en cause par les privatisations, créant des fossés qui deviennent, avec le temps, infranchissables. Là encore, nous allons devoir nous mobiliser tous ensemble pour les élections de la fonction publique qui sont l'un des grands enjeux de notre représentativité nationale pour nous permettre d'être présents et de négocier.

Au moment où l'extrême droite a pour projet de gagner 1000 communes lors des prochaines élections municipales et où elle se voit déjà emménager à l'Élysée et Matignon, il faut nous former contre les idées d'extrême droite pour être armés, pour échanger et convaincre nos collègues, nos familles et ami-es de l'usurpation de l'extrême droite.

L'extrême droite est le « pire ennemi des travailleurs » et la CGT interpelle les candidats aux municipales avec une série de propositions pour les services publics, l'éducation, la santé et les libertés publiques, entre autres. Une échéance qui doit permettre de demander de vrais engagements aux candidats et de répondre aux besoins sociaux, économiques et environnementaux de toute la population.

Nous aurons bientôt à échanger dans nos syndicats sur les orientations de la CGT dans le cadre de la préparation du 54ème congrès confédéral un moment pour débattre, proposer et construire notre démocratie avec les syndiqué-es.

Il est important de prendre soin de nous, de revenir à nos fondamentaux, d'avoir une vie syndicale pour demain, d'avoir une CGT plus forte, de lutte et de classe.



04 INEGALITES SALARIALES ←
Le 8 MARS, on compare, on répare !

06 LE FRET FERROVIAIRE ←
Une évidence pour les pompiers

08 ASEA 49 : Nous prenons en ←
Charge des enfants, pas des lots

10 28 AVRIL ←
Une hécatombe toujours d'actualité..

12 LES PRUD'HOMMES ←
Côté coulisses

14 VISA 49 : L'Histoire se ←
construit ici et maintenant



8 mars pour l'égalité des droits

Inégalités salariales : on compare, on répare !



Avec la CGT, on revendique :

- la création d'outils performants de mesure des inégalités salariales et professionnelles dans le privé et dans le public ;
- la revalorisation des métiers à prédominance féminine, aujourd'hui dévalorisés et sous-payés ;
- la fin des temps partiels imposés ;
- la revalorisation du Smic et de tous les salaires ;
- la suppression des systèmes opaques d'individualisation des rémunérations ;
- de réelles et fortes sanctions contre les entreprises qui discriminent ;
- le conditionnement de l'octroi des marchés publics à l'égalité salariale ;
- un congé d'accueil de l'enfant de quatre mois pour le second parent ;
- une opération publique de déconstruction massive des stéréotypes de genre dès le plus jeune âge, à l'école, au travail et dans l'ensemble de la société.

Gagner l'égalité, c'est mettre fin au dumping social lié aux différences de rémunérations entre femmes et hommes qui tire tous les salaires vers le bas. Tout le monde y gagne !

On s'organise pour gagner l'égalité salariale

Avec qui/quoi ?

- **Les militant-es de la CGT** dans mon entreprise ou mon administration, ou de mon union locale si la CGT n'est pas présente sur mon lieu de travail
- **Les outils CGT** : le site de référence sur l'égalité femmes-hommes avec des guides, accords types, vidéos, tracts, affiches, etc. = www.egalite-professionnelle.cgt.fr, des formations CGT dédiées

Quels sont mes droits ?

- **Discriminer, c'est illégal !** La loi proscrit les discriminations directes et indirectes, il est interdit de ne pas respecter les principes « À travail égal, salaire égal » et « À travail de valeur égale, salaire égal » ; il est pareillement interdit de pénaliser les femmes pour grossesse, maternité et situation de famille notamment ;
- À partir du mois de juin 2026, toute personne aura le **droit de connaître le salaire moyen des collègues** de sa catégorie à l'embauche ou au cours de la carrière, grâce à la transposition en droit français de la directive sur la transparence des rémunérations (voir ci-contre).

Pour mettre fin aux inégalités de salaire et de carrière, on la joue collectif !

Plusieurs leviers existent pour réparer les injustices :

- Les négociations annuelles obligatoires...
- Les accords égalité femmes-hommes dans les entreprises...
- Les négociations de branche...
- Les recours en justice...

Flashez le code pour voir les détails de ces points et le kit d'action

La transparence sur les rémunérations, un levier pour gagner l'égalité femmes-hommes au travail !

La France doit transposer cette année en droit français **une directive européenne** qui prévoit notamment :

- l'obligation de transparence des rémunérations à l'embauche et pendant la carrière ;
- l'évaluation des inégalités de rémunération ;
- la refonte des grilles des métiers en prenant en compte la notion de valeur égale ;
- le renversement de la charge de la preuve en cas de recours en justice pour discrimination ;
- des sanctions dissuasives pour les entreprises et les administrations qui discriminent.

Ces dispositions changeront la donne en profondeur si l'esprit du texte européen est respecté.

Or, les concertations entre syndicats, gouvernement et patronat font craindre le pire.

Contre une transposition au rabais, la mobilisation de l'ensemble du monde du travail est indispensable !

Retrouvez davantage d'informations sur egalite-professionnelle.cgt.fr

Revendiquer l'égalité salariale, c'est revendiquer l'augmentation de tous les salaires !

Kit et manifestation du 8 mars



Le samedi 7 MARS

Venez rencontrer la
CGT partout dans le
département



à ANGERS

à partir de 13 heures,
en haut de la rue Lenepveu

à CHOLET

à partir de 15 heures, place Travot

à SAUMUR

de 10h à 14h, marché, place Bilange

**Les femmes
gagnent en
moyenne 22 %
de moins que
les hommes**



**80 % des emplois
à temps partiel
sont occupés
par des femmes**

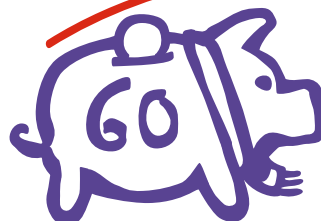


Le passage à temps partiel
après une naissance est
10 fois plus fréquent
pour les mères que pour les pères



**62 % des cadres
du secteur privé
sont des hommes**

L'écart de revenu du travail
entre les hommes et les
femmes est de 30 %
en incluant les personnes
qui ne sont pas en emploi



Les femmes perçoivent
une pension de retraite
inférieure de 38 %
à celle des hommes

En équivalent temps plein :
- 19 % de moins que les hommes
dans la fonction publique
hospitalière
- 12 % de moins dans la fonction
publique d'État
- 7 % de moins dans la fonction
publique territoriale

**80 % des personnes en
situation de pauvreté
tout en ayant un emploi
sont des femmes**

**95 % des secrétaires
sont des femmes,
94 % des aides à domicile,
90 % des aides-soignantes...**

6 personnes sur 10



**au Smic
sont des
femmes**



Le fret ferroviaire pour déplacer les camions de pompiers : Une évidence pour la CGT !

Lors des saisons de feux de forêts - traditionnellement du 15 mai au 30 septembre - des colonnes de « renfort feux de forêts » sont mobilisables avec des agents d'astreintes qu'ils soient volontaires ou professionnels.

Comment assurer le transport du matériel et améliorer les conditions de déplacement des équipes ? La CGT a son idée et elle serait bénéfique pour tout le monde.

QU'EN DISENT LES POMPIER-ES ?



Ainsi, des engins, armés en personnel, prennent la route vers Aubagne dans les Bouches du Rhône (13). Le plus souvent, une colonne est armée par la région pays de Loire regroupant ainsi plusieurs Groupes d'Intervention Feu de Forêt composés de plusieurs Camions Feu de Forêt (porteur d'eau).

Pour avoir une idée du nombre de véhicules et de personnels engagés, il faut se représenter qu'un « **Groupe d'Intervention Feu de Forêts** » (GIFF) est composé de pas moins de 5 véhicules et 17 à 18 personnes rattachées et qu'une « **Colonne de Renfort Feux de Forêts** », c'est 20 engins et entre 60 et 100 agents !

Le fait de rouler en colonne rend

le déplacement plus lent. De plus, ces véhicules ne sont pas des engins de route, ce sont des engins de franchissement, avec des pneus type agraires ou mixtes qui font rebondir le camion et rendent le trajet inconfortable et fatigant.

La route est réalisée avec des tracteurs améliorés qui consomment au minimum du 20 litres aux 100 kilomètres. Régulièrement les vibrations amènent des pannes ou des desserrages de boulons voire leurs pertes. Les pneumatiques doivent être changés à chaque retour des engins. Et certains départements descendent 3 à 4 fois lors d'une même saison !

Il faut aussi prendre en compte les différentes pauses pour rejoindre d'autres colonnes de sapeurs-pompiers, l'arrêt pour le carburant et cela prend plus d'une heure,

le moment du repas, le changement de conducteur...

Bref, Au total, 1 colonne de renfort (Aller/retour Angers ↔ Toulon), ça représente :

- 7 000 litres de gasoil, soit plus de 11 200 € de carburant.
- 40 000 € de pneus.
- 12h de trajet aller et idem pour le retour. Les agents arrivent rompus de fatigue, souvent les trajets se font de



nuit ce qui évite le plus gros des chaleurs mais contraint les organismes humains. Il est d'ailleurs préconisé de ne pas engager les personnels qui arrivent de transit (trajet depuis leur lieu d'origine) mais ça n'est pas toujours respecté.

- Une usure importante du matériel.
- Un coût environnemental très lourd.

À un moment où le fret souffre en France, La CGT porte que les

colonnes de renfort feu de forêt qui, chaque année, traversent la France, soient mises sur des trains. Cela épargnerait la mécanique de ces camions spécifiques, les pneumatiques, les personnels qui monteront dans les trains ou d'autres transports collectifs et arriveront plus frais, et pourront plus rapidement être engagés si des feux le nécessitent ou des missions de surveillance.

Ce seraient des dizaines de milliers de kilomètres ainsi

épargnés pour les engins, les personnels et un entretien facilité pour les engins des services d'incendie et de secours.

Les services publics doivent reprendre l'initiative plutôt que de subir les contraintes. Les militaires font voyager leurs engins sur les trains et les pompiers ne sauraient pas le faire ? C'est une question de préparation et d'organisation, typiquement les missions de la SNCF et des services d'incendie et de secours.



QU'EN DISENT LES CHEMINOT-ES ?

Entre le chargement, le transport et le déchargement, le trajet Angers→Toulon d'une colonne de renfort est estimé à 2 jours. Le chargement peut facilement se faire du quai militaire à Angers qui est sur le Réseau Ferré National. Le reste n'est qu'une question de coordination entre l'état-major des pompiers et la SNCF Réseau, Hexafret et Technis.

Des trains complets sont possibles avec voitures couchettes pour faire dormir les pompiers pendant le trajet ou faire descendre les pompiers par train avec uniquement leur vêtement personnel par TGV.

Il existe aussi la possibilité de faire du Transport Exceptionnel pour ce type de convoi.

Le coût d'un train et le prix des billets reste difficile à estimer du

fait de la privatisation de la SNCF en 5 Sociétés Anonymes.

Compte tenu de l'organisation de la lutte contre les feux de forêts, 2 types d'acheminement peuvent être prévus :

- Les périodes de feux prévisibles (mai à septembre) : le SDIS prévoit l'acheminement des camions sans besoin de pompiers accompagnants. Des trains peuvent être constitués, planifiés et acheminés de manière programmée.
- Les périodes de feux nécessitant un renfort au regard d'une situation d'urgence avec pompiers accompagnant ou voyageant en TGV : Des wagons surbaissés + locomotives de réserve + conducteurs + sillons peuvent être mis en œuvre par les

différentes sociétés de la SNCF.

En conclusion, ce projet est :

**RESPECTUEUX DES POMPIERS
ECOLOGIQUE
FINANCIEREMENT ECONOMIQUE
EFFICACE**

Pour devenir concret et être mis en place, il nécessite un engagement politique des maires concernés (gares de départs et arrivées) mais aussi des maires concernés par les feux de forêts, les départements (départs arrivées feux de forêts), les services d'incendie et de secours, le ministère de l'intérieur et du ministère des transports. ✱





Protection de l'enfance

Nous prenons en charge des enfants, pas des « lots » !

Les politiques sociales, notamment celle de la protection de l'enfance, de l'exclusion ne sont pas financées à la hauteur des besoins des populations concernées. Et les conséquences sont dramatiques.

Cela entraîne des dysfonctionnements quotidiens, des difficultés de recrutement de personnels qualifiés mais aussi la carence voire l'absence de réponses éducatives. Sur le public, cela entraîne de l'insécurité, de l'instabilité psychique quand il ne s'agit pas de passages à l'acte mortifères (prostitution, tentative de suicide, violences par usager et/ou certains salariés, viols).

Dans le secteur de l'exclusion, nombre de personnes sont

maintenues dans la pauvreté, la précarité, sans logement ou dans des logements indignes.

Dans le handicap, l'inclusion à tout prix entraîne son lot de souffrance, de perte de sens tant pour les professionnels, que les personnes handicapées et leurs familles.

LE SECTEUR SOCIAL, MEDICO-SOCIAL N'A JAMAIS ETE TANT SINISTRE.

A cela, s'ajoute la situation salariale, où massivement les personnels sont infra-smic (350000 pour ceux de la convention collective 66), même avec un diplôme post-bac. Pour autant, lorsque nos employeurs, le gouvernement parlent de déficit d'attractivité, il n'est jamais question des salaires. C'est pourtant essentiel. Comment être en soutien lorsque nous sommes nous-mêmes précarisés ?

Cette situation dégradée est liée à 4 causes principales :

1. **LES PUBLICS ACCOMPAGNES SONT MAJORITAIREMENT CONSIDERES COMME PEU VOIRE PAS UTILES** (malades, personnes handicapées, âgées) quand ils ne sont pas discriminés (enfant et jeunes majeurs de la protection de l'enfance, personne en situation



d'exclusion sociale, de pauvreté, migrantes, à la rue...)

2. **LE SECTEUR EST FEMINISE A 75%** et le patriarcat a toujours considéré que nos qualifications étaient innées et que le salaire des femmes était un salaire d'appoint. Les professions où les femmes sont majoritairement présentes ont une moindre reconnaissance salariale (25% de moins que les autres secteurs) et de la pénibilité de leur travail.
3. **LA POLITIQUE D'AUSTERITE DES GOUVERNEMENTS** prêts à sacrifier le Secteur public de la Santé et de l'Action sociale
4. **LE CAPITALISME N'EN A JAMAIS ASSEZ**, il phagocyte les secteurs de la Santé et de l'Action sociale pour enrichir ses actionnaires dans le Secteur privé sur le dos des salarié·es, de celles et ceux qui sont malades, handicapé·es, ou qui ont des difficultés sociales.

C'est dans ce contexte que la présidence de notre département a décidé d'un nouvel appel à projet. Scandaleux !

Dans ce document, les enfants que nous accompagnons dans leurs familles au quotidien sont désignés sous le terme de « lots ». De la même façon, parler de « mesures » quand nous parlons d'enfants est profondément déshumanisant. Pour nous, 1 enfant = 1 mesure. Pour eux, 1 mesure = 2 enfants.

De plus, la « pondération », appelée de leurs vœux par le département, ne peut que nous alerter sur nos futures conditions de travail et nous inquiéter sur leur conception de l'assistance éducative auprès d'enfants et de familles en grande difficulté.

Et lorsque ces « parts de marché » seront distribuées entre les différents opérateurs (que nous appelons nos employeurs), il nous faudra nous répartir des enfants.

Nous connaissons déjà la vérité sur ce temps pudiquement appelé « passation ». Nous l'avons vécu à l'été 2018 lors du précédent et funeste Appel à Projet concernant les places d'internat. Il nous faudra dire à ces enfants et à leur famille, avec qui nous avons enfin tissé ce lien de confiance indispensable dans nos interventions, que, sous peu, un nouveau professionnel interviendra à notre place... et qu'il faudra tout recommencer.

Quand nous parlons d'enfants, de familles, nous parlons de personnes et de leurs sentiments, leurs histoires, leurs traumatismes, leur avenir, leurs possibles.

Nous parlons d'humains. Cet appel d'offre parle de « lots ». C'est sans doute plus simple et plus confortable : un lot, ça ne ressent rien et ça ne manifeste pas.

Nous sommes bien évidemment outré·es et consterné·es par cette logique comptable, qui, nous le savons tous·tes, n'a que pour objectif de faire des économies en matière de Protection de l'Enfance.

Le syndicat CGT ASEA (Association pour la Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent à l'adulte) a interpellé Florence DABIN, présidente du département du Maine & Loire, sous la forme d'une lettre ouverte où il est question de l'insécurité des professionnels, de l'instabilité et de la diminution de la qualité de l'accompagnement par ce choix de politique départementale. Et cela, c'est sans compter sur un possible changement du financement nécessaire.

Pour toutes ces raisons, notre secteur se mobilisera du 8 au 15 mars. ✱

Sortons la tête de l'eau !

Le 10 mars, le syndicat CGT ASEA a rendez-vous avec le conseil d'administration.

L'OCCASION EST DONC CREEE !

Le syndicat convie les salarié·es à une assemblée générale.

Elles, Ils porteront leurs revendications à l'employeur !



Depuis 1996, l'Organisation Internationale du Travail a institué une Journée Mondiale de la Sécurité et de la Santé au Travail. La CGT en a fait, face à l'hécatombe dans nos métiers, une **journée d'hommage aux victimes**.

UNE HECATOMBE TOUJOURS D'ACTUALITE

Commençons par poser quelques chiffres pour appréhender l'ampleur de la situation. Le bilan d'une année dans le monde du travail, c'est :

- ☠ **1 accident du travail toutes les 5 minutes.**
- ☠ **1 mort par jour** dans le BTP.
- ☠ **1 287 décès** liés au travail en 2023 (accidents, trajets, maladies pro), contre 1 227 en 2022.

Derrière ces chiffres, il y a des visages : Guillaume (35 ans), Steven (27 ans), Damien (28 ans), Jérémy (27 ans), Combo (40 ans), Ermelindo (43 ans), Rachid (41 ans), Abdoulaye (41 ans) ... et tant d'autres.

DES RISQUES QUI S'AGGRAVENT

Les évolutions législatives intervenues ces dernières années n'ont fait qu'aggraver la situation.

La **suppression des CHSCT** par les ordonnances Macron ont entraîné un recul dramatique pour la prévention.

L'espérance de vie en bonne santé est en diminution du fait de **Poly-expositions** cumulées jusqu'à 64 ans, depuis le recul de l'âge de départ à la retraite. Ce recul est d'autant plus aberrant que 7 ouvriers sur 10 ne sont plus en activité dans la branche à 60 ans et que l'âge moyen des invalidités chez PROBTP est de **54 ans**.

À ces dangers physiques s'ajoutent désormais des **risques psychosociaux massifs**. Pression temporelle, intensification du travail, perte de sens, Violences managériales, isolement, souffrance au travail... les salariés sont poussés à bout, parfois jusqu'au suicide.

Ces maux invisibles tuent aussi, souvent en silence, et doivent être pris en compte comme des **atteintes graves à la santé**.



**POUR STOPPER CE MASSACRE INVISIBLE, LA
CGT PORTE DES REVENDICATIONS FORTES**

- ☉ Prise en compte du **mieux-disant social** dans les appels d'offres
- ☉ **Interdiction de la sous-traitance** à plus de deux niveaux
- ☉ Limitation de la précarité (intérim, détachement)
- ☉ Renforcement des moyens de **l'inspection du travail**
- ☉ Accès permanent des syndicats sur les chantiers
- ☉ Création d'un **crime d'homicide volontaire** en cas de manquement grave de l'employeur
- ☉ Statut de **veuves, veufs et pupilles du travail**



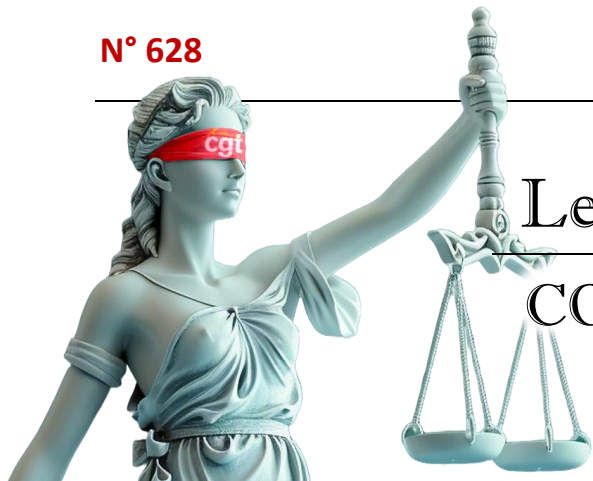
**Le 28 avril
2026**

**RENDEZ-VOUS
DEVANT LE CHU
D'ANGERS**

de 8h00 à 15h30

Prise de parole des camarades et d'élus-es. Conférence de presse, invitation d'élus politiques, paroles de famille de victime d'accident du travail ou victime

**NE LAISSONS PAS LE SILENCE RECOUVRIR LEURS NOMS.
NE LAISSONS PAS LA FATALITE JUSTIFIER L'INACCEPTABLE.
VENEZ NOMBREUSES ET NOMBREUX !**



Les prud'hommes côté coulisses

CONSEILLERS PRUD'HOMMES

CGT DU MAINE ET LOIRE

La fin des élections professionnelles dans les Très Petites Entreprises (TPE - moins de 11 salarié-es) et la désignation, par le monde agricole, de ses représentant-es dans les chambres d'agriculture marquent le terme du cycle électoral de 4 ans, comptant pour le calcul de la représentativité des organisations syndicales.



Audience solennelle du Conseil de Prud'hommes d'Angers, vendredi 23 janvier.

Après compilation au niveau national et interprofessionnel et avis des partenaires sociaux au sein du Haut Conseil du Dialogue Social, il a été procédé à la répartition de l'attribution du nombre de sièges par organisation syndicale au sein des conseils de prud'hommes. Aujourd'hui, nous avons **9 sièges** de conseillers prud'hommes. C'est le résultat de notre représentativité.

Pour ce nouveau cycle qui commence, nous devons nous investir massivement dans les élections professionnelles pour conquérir de nouveaux sièges, augmenter notre représentativité et conforter notre présence. En un mot, faire vivre la CGT.

La Commission Exécutive de l'Union Départementale a fixé les conditions

attendues pour l'exercice de ce mandat important puisqu'il permet de gagner de nouveaux droits mais aussi de faire évoluer la jurisprudence. Après le processus d'appel à candidature auprès de ses structures, syndicats et unions locales, c'est encore la CE de l'UD qui a finalement validé les noms des 9 Conseiller-es Prudhomaux et prudhomaux qui ont été désignés.

Enfin, en décembre dernier, ces conseiller-es prud'homaux et prud'homaux pour le mandat 2026-2029 ont été validés par décret du ministre du travail et du ministre de la Justice.

QU'EST-CE QU'UN CONSEILLER PRUD'HOMME ?

Il est indéniable que ce mandat nécessite des connaissances juridiques de base, une maîtrise de l'organisation CGT et une implication dans les secteurs DLAJ (**Droits, Libertés et Actions Juridiques**) pour ainsi contribuer au service public de la justice, qui devient de plus en plus inaccessible par sa complexité, le législateur préférant complexifier l'accès au droit plutôt que mettre les moyens pour contribuer à la résolution des litiges nés de la relation de travail, allant même jusqu'à vanter la médiation au détriment de la conciliation, qui est pourtant le cœur de la prud'homie.



L'histoire se construit ici et maintenant

PAR NOS ACTES - PAR NOS VOIX - PAR NOTRE ENGAGEMENT.

Le 6 février, plus de 300 manifestants se sont rassemblés à Angers pour affirmer haut et fort que les travailleurs refusent de laisser l'extrême droite réécrire l'histoire, instrumentaliser la mémoire et s'installer dans nos rues comme si elle était légitime à parler au nom du peuple.



À Angers, comme ailleurs, l'extrême droite tente de remettre en scène trois dates : les 6 février 1934, 1945 et 1956. Trois moments qu'elle présente comme des symboles de "résistance", de "martyrs", de "patriotisme". Trois mensonges, trois détournements, trois attaques contre la mémoire des travailleurs et des travailleuses.

LE 6 FÉVRIER 1934, ASSAUT DU PALAIS BOURBON PAR LES LIGUES FASCISTES

Ce n'était pas une révolte populaire. Ce n'était pas non plus un soulèvement contre la corruption. C'était une tentative de coup de force des ligues fascistes, des ennemis déclarés du mouvement ouvrier, qui rêvaient

d'écraser les syndicats, les grèves, les conquêtes sociales. Ce jour-là, ce n'est pas "le peuple" qui marchait sur Paris : c'était l'extrême droite organisée, violente, armée, soutenue par les milieux patronaux les plus réactionnaires. Et la réponse, la vraie réponse populaire, elle est venue quelques jours plus tard, le 12 février, quand les travailleurs, les chômeurs, les fonctionnaires, les ouvriers du privé comme du public, ont fait grève ensemble et ont ouvert la voie au Front populaire. Voilà notre héritage.

LE 6 FÉVRIER 1945, EXECUTION DE ROBERT BRASILLACH, PROPAGANDISTE NAZI ET TRAITRE A LA PATRIE

Aujourd'hui, l'extrême droite pleure encore Robert Brasillach. Mais Brasillach n'était pas un poète incompris : c'était un collaborateur, un propagandiste du nazisme, un homme qui appelait publiquement à la déportation des juifs. Qu'ils osent aujourd'hui le présenter comme une victime en dit long sur leur projet politique. Ils veulent réhabiliter ceux qui ont trahi le pays, ceux qui ont trahi les travailleurs, ceux qui ont servi l'occupant nazi. Nous, nous honorons la mémoire de celles et ceux qui ont résisté, souvent au prix de leur vie : les cheminots saboteurs, les ouvriers des usines en grève, les étudiants et les enseignants clandestins, les immigrés engagés dans les FTP-



6 février 1934
Une journée récupérée par l'extrême droite

MOI. C'est leur camp que nous revendiquons.

LE 6 FEVRIER 1956, MANIFESTATION VIOLENTE PRO-COLONIALE

Cette manifestation, dite "journée des tomates", a été transformée en geste héroïque par l'extrême droite. En réalité, c'était une manifestation hostile à la fin de la guerre d'Algérie, hostile à la paix, hostile à l'émancipation d'un peuple colonisé. Là encore, ils veulent faire passer la réaction pour du courage. Mais ce courage-là, c'est celui de refuser l'égalité, de refuser la justice, de refuser la liberté des peuples. Rien qui puisse parler aux travailleurs, rien qui puisse parler à la jeunesse.

POURQUOI CES COMMÉMORATIONS AUJOURD'HUI, ICI, A ANGERS ?

Parce que l'extrême droite veut s'implanter dans nos quartiers, dans nos lieux d'étude, dans nos entreprises. Elle veut se donner une histoire, une respectabilité, une façade culturelle. Elle veut faire croire qu'elle défend les « petits », les « oubliés », les

« travailleurs ». Mais nous savons très bien ce qu'elle défend réellement : la division, la haine, la casse des droits sociaux, la mise au pas des syndicats, la criminalisation des luttes, la stigmatisation des étrangers, des femmes, des minorités. Elle veut détourner la colère sociale pour la retourner contre les plus fragiles, jamais contre les puissants.

Nous ne sommes pas dupes. L'histoire du mouvement ouvrier est une histoire de solidarité, de luttes collectives, de conquêtes

arrachées par l'unité. L'histoire de l'extrême droite est une histoire de violence contre les travailleurs, de soutien aux régimes autoritaires, de collaboration avec les pires ennemis de la démocratie.

Aujourd'hui, nous affirmons que ces commémorations n'ont rien d'innocent. Elles sont un signal politique. Et notre présence ici est une réponse claire : nous ne laisserons pas l'extrême droite occuper le terrain. Nous ne laisserons pas la mémoire antifasciste être effacée. Nous ne laisserons pas les travailleurs être instrumentalisés.

NOUS SOMMES ICI POUR RAPPELER QUE LA DIGNITE, LA JUSTICE SOCIALE, L'EGALITE, LA SOLIDARITE NE SONT PAS DES MOTS CREUX.

Ce sont des valeurs que nous faisons vivre dans nos syndicats, dans nos écoles, dans nos entreprises, dans nos luttes quotidiennes.



6 février 2026
La résistance au fascisme s'organise.

Face à la montée de l'extrême droite, notre force, c'est notre unité. Notre force, c'est notre capacité à nous organiser, à nous mobiliser, à défendre nos droits et ceux de toutes et tous. Notre force, c'est de savoir d'où nous venons :

du camp de celles et ceux qui ont résisté, qui ont construit, qui ont arraché les libertés dont nous jouissons encore aujourd'hui.

Alors, restons debout, restons solidaires, restons vigilants. Et

surtout, continuons à lutter. Parce que l'histoire ne se commémore pas seulement : elle se construit, ici et maintenant, par nos actes, par nos voix, par notre engagement. ✨

INSCRIS-TOI DANS LA LUTTE CONTRE LES IDEES D'EXTRÊME DROITE !

Chaque syndiqué est invité à l'Assemblée Générale de VISA 49 qui se tiendra **MERCREDI 25 MARS** à partir de 18H00 dans les sous-sols de la bourse du travail d'Angers

Thèmes abordés

Action commune de distribution de tract
Bilan élections municipales
Bilan formation et perspectives 2026
Communication : tract et blog
Préparation du 1^{er} mai

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS

Les syndicats de VISA 49 organiseront une conférence de presse **MARDI 3 MARS A 11H00** à la bourse du travail. A cette occasion, nous présenterons les différents tracts élaborés collectivement pour dénoncer l'imposture que représente l'extrême droite.

LES FORMATIONS SUR LE DEPARTEMENT

ANGERS : VEND. 3 AVRIL
LUNDI 7 SEPT. - LUNDI 16 NOV.

CHOLET : VEND. 10 AVRIL
VEND. 18 SEPT. - LUNDI 23 NOV.

SAUMUR : LUNDI 27 AVRIL - LUN. 21 SEPT.
VEND. 20 NOV.

SEGRE : MAR. 28 AVRIL - VEND. 12 JUIN - VEND. 25 SEPT.
VEND. 27 NOV.



Les inscriptions sont à retourner, au plus tard, 1 mois avant la date du stage, à l'adresse mail : ud@cgt49.fr

Suite au congrès de l'UD CGT 49,
NOUS SOMMES A LA RECHERCHE D'UNE OU D'UN REFERENT VISA PAR SYNDICAT afin de pouvoir échanger information et impulser des travaux contre les idées et pratiques d'extrême droite dans et en dehors des entreprises.

NOS CONTACTS CGT

Hugues GASCAN : 06 73 29 16 92

Jean-Marc BOZZANI : 06 89 04 98 21

Christophe MARATIER : 06 75 66 21 57